



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

PRÉFET DE LA GUADELOUPE

SERVICE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE DE LA POLICE NATIONALE

**Site de la Police Nationale de Guadeloupe
97100 BASSE-TERRE**

Rénovation de couverture au Morne Vergain

**Marché à procédure adaptée selon le décret n° 2018-1075 du 03/12/2018
portant réglementation du code de la commande publique
Articles R2123-1 à R2123-8**

Marché référencé : N° 971-PREF-SATPN-2019-MAPA-AI- 18

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

SOMMAIRE

Cahier des clauses techniques particulières

ARTICLE 1. - OBJET DES TRAVAUX	3
ARTICLE 2. - CONSISTANCE DES TRAVAUX	3
2.1. - LES TRAVAUX COMPRENENT :	3
2.2. - DONNÉES DE BASE	3
ARTICLE 3. - EXÉCUTION DES OUVRAGES	3
3.1. - GÉNÉRALITÉS	3
3.2. - COUVERTURE BAC ACIER SIMPLE PEAU	4
-3.2.1. - Accessoires	4
-3.2.2. - Ventilation de la sous-face des bacs acier	5
-3.2.3. - Sorties en toiture	5
3.3. - AVANCÉES DE TOITURE	5
3.4. - OUVRAGES ANNEXES	5
-3.4.1. - Evacuations d'eaux pluviales	5
-3.4.2. - Points de fixations	6
ARTICLE 4. - NETTOYAGE DE CHANTIER	6
ARTICLE 5. ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ	6
5.1 – Hygiène et sécurité du travail	6
ARTICLE 6 – LISTE DES ANNEXES AU C .C.T.P.	6
ARTICLE 7 – DEVIS ESTIMATIF DETAILLÉ DES TRAVAUX	7

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

ARTICLE 1. - OBJET DES TRAVAUX

Le marché régi par le présent cahier des charges est un marché de travaux concernant la rénovation de la couverture, y compris dépose et pose :

- ✗ d'une couverture bac acier sur une partie du garage du Morne Vergain (Façade SO)
- ✗ des accessoires de couverture et zingueries,
- ✗ des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales (gouttières, descentes, dauphins etc...).

ARTICLE 2. - CONSISTANCE DES TRAVAUX

2.1. - LES TRAVAUX COMPRENNENT :

- ✗ la dépose et l'évacuation des tôles en place,
- ✗ l'étude de l'ouvrage,
- ✗ les études d'exécution et de détail de la couverture y compris l'exécution des plans,
- ✗ l'étude de la ventilation de la sous-face de la couverture,
- ✗ la fourniture et la pose des supports de couverture,
- ✗ la fourniture et la pose de la couverture,
- ✗ la fourniture et la pose de toutes les pièces spéciales (rives, faîtières cantées, aérations, grilles anti-intrusion pour nuisibles, etc...),
- ✗ les calculs des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales,
- ✗ la fourniture et la pose des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales pour les toitures bacs acier,
- ✗ la fourniture et la pose des éléments nécessaires à la réalisation des points singuliers de la couverture,
- ✗ l'étude et l'exécution, toutes fournitures comprises, des ouvrages en mortier ou par dispositifs spéciaux, en raccordement sur les maçonneries, sur les pénétrations, continues ou discontinues.

2.2. - DONNÉES DE BASE

Les ouvrages du présent marché seront réalisés conformément aux spécifications et aux prescriptions des documents suivants:

- ⇒ Règles C B 71
- ⇒ Règles " N 84 " et NV 65
- ⇒ DTU 32.1, DTU 40.35 et DTU 60.11

ARTICLE 3. - EXÉCUTION DES OUVRAGES

3.1. - GÉNÉRALITÉS

Les matériaux et fournitures utilisés pour la réalisation des travaux devront être conformes aux prescriptions énoncées dans les normes et DTU.

Les produits et matériaux devront posséder un certificat de qualification dont la conformité sera matérialisée par l'apposition sur les matériaux de la marque NF de conformité aux normes.

Lorsque les produits ne sont pas certifiés, les essais et les conditions de réception prescrits par les normes seront effectués, à la charge de l'entrepreneur.

3.2. - COUVERTURE BAC ACIER SIMPLE PEAU

La couverture sera réalisée par des panneaux de bacs acier nervurés simple peau. La couleur des panneaux sera gris pierre, le RAL exact sera défini avant le début des travaux.

Les rives seront fermées par un profil spécial en PVC afin d'éviter les pénétrations d'eau et les détériorations sous l'action des U.V.

La mise en œuvre des matériaux de couverture et de tous les accessoires se fera conformément aux avis techniques, et sera conforme aux prescriptions des règles NV 65, du fascicule 61 et du DTU 40/35.

L'entrepreneur devra respecter scrupuleusement les conditions préalables de mise en œuvre, spécialement dans la manutention des plaques.

Les coupes et le perçage in-situ resteront exceptionnels et seront soumis à l'acceptation préalable du maître d'œuvre. La fixation se fera par tire-fonds, les dispositifs de fixations seront inoxydables.

☞ Constitution des panneaux :

- ✘ Panneaux en tôle d'acier de 0,75 mm d'épaisseur minimum, conforme à la norme NF EN 10 147, galvanisée sur les deux faces.
- ✘ Face extérieure pré laquée de qualité 25 µm (le pré laquage sera réalisé en continu sur les deux faces après traitement de l'acier galvanisé).
- ✘ Face intérieure pré laquée de qualité 10 µm conforme à la norme NF P 34 301, avec revêtement drainant.
- ✘ Les matériaux seront de classe M1 et feront l'objet d'un avis technique favorable du C.S.T.B., en cours de validité.
- ✘ Un revêtement drainant sera posé sous ces panneaux. Il sera du type nappe de fibre aiguilleté type géotextile avec face auto adhésive appliquée contre l'envers de la bande de tôle. Il acceptera une charge d'eau de 2500g/m² avant l'apparition de la première goutte. Il aura une réaction au feu M2 et sera conforme au DTU 40/35 et à la norme NF A 36 322.

Une attention toute particulière sera demandée pour l'exécution de cette couverture y compris l'isolation thermique par l'extérieur.

- 3.2.1. - Accessoires

Tous les accessoires de couverture auront la même finition et la même teinte que les plaques courantes. Ils comprendront les faîtières cantées, les closoirs, les noues, etc. La mise en œuvre de ces accessoires sera conforme aux normes et DTU correspondants.

Les éléments recevront en usine ou en atelier une protection antirouille consistant en une peinture primaire en atelier répondant aux spécifications de la norme NFJ 17 100 après décalaminage, grenailage et avant assemblage.

Les accessoires d'assemblage, mis en oeuvre sur le chantier recevront une couche de protection anticorrosion.

- **3.2.2. - Ventilation de la sous-face des bacs acier**

La ventilation de la sous-face des bacs aciers sera assurée par des entrées et des sorties d'air (closoirs ventilés) disposées en partie basse et haute des rampants et équipées de grilles anti-intrusion pour nuisibles.

- **3.2.3. - Sorties en toiture**

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose de tous les éléments rapportés (douilles, costières, etc...) nécessaires à une parfaite étanchéité des sorties de toiture à créer (ventilations, etc..).

3.2.3.1. - BANDEAUX

Un bandeau de rives en tôle d'acier sera à mettre en place au niveau des bacs acier, la hauteur sera d'environ 30 cm.

Il devra être fixé sur des cornières métalliques par au moins un point de fixation tous les 60 cm.

3.3. - AVANCÉES DE TOITURE

La sous-face des avancées de toiture sera habillée en lambrissage métallique couleur toiture.

L'entrepreneur devra prévoir la ventilation des avancées de toiture, mais aussi la mise en place des bandeaux de rives pour gouttières qui seront effectués par des profilés de même constitution et compatible avec les lambris.

3.4. - OUVRAGES ANNEXES

- **3.4.1. - Evacuations d'eaux pluviales**

☞ Gouttières pendantes :

Les gouttières seront du type pendantes de 33 cm (minimum) de développé, en zinc de 80/100mm; elles seront fournies et posées sur le bâtiment en tenant compte des indications portées sur les plans.

Elles seront constituées par des éléments posés en recouvrement avec croisures soudées. Les éléments compris entre deux joints de dilatation ne devront pas dépasser 10ml. Leur section et leur pente seront déterminées suivant les prescriptions de la norme NF P 36 201 (DTU 40.5).

Elles comporteront:

- ✓ les moignons cylindriques pour gouttières demi-rondes;
- ✓ les joints de dilatation;
- ✓ le départ de chaque naissance sera recouvert par une crapaudine;
- ✓ des crochets pour gouttières pendantes conformes à la norme NF P 37-411 fixés tous les 0,33m.

☞ Descentes en zinc :

Des descentes en zinc 80/100 (minimum) seront fournies et posées. Elles seront réalisés conformément au type de couverture mis en place. Elles comprendront les moignons

de raccordement sur gouttières, coudes, bagues de collier simples bords soudées au tuyau, etc...

↳ Dauphins :

Les dauphins seront en fonte salubre, de diamètre minimum 120 mm et de 1 m de longueur (minimum). Ces dauphins se termineront dans des regards pieds de chute .

Nota : Les tuyaux et dauphins seront fixés à la maçonnerie par des colliers à boulons en tôle ou en feuillard embouti, à tige rapportée conforme à la norme NF P 37-414.

- **3.4.2. - Points de fixations**

Des points de fixations seront régulièrement positionnés sur l'ensemble de la couverture afin d'assurer la sécurité des personnels travaillant sur des interventions ultérieures à l'ouvrage. Ces fixations devront permettre aux personnels de s'encorder afin de prévenir tout risque de chute.

Ces points de fixation seront réalisés suivant les normes en vigueur. L'étanchéité de la couverture devra toujours être conservée.

ARTICLE 4. - NETTOYAGE DE CHANTIER

La propreté du chantier sera constamment maintenue et ne devra en aucun cas, du fait de négligences ou de toutes autres causes, créer des nuisances aux alentours du chantier.

Tout intervenant aura la responsabilité du nettoyage et de la protection des ouvrages réalisés par ses soins jusqu'à la réception de l'ensemble du lot concerné.

La protection devra tenir compte des interventions des autres corps d'état, sur ou à proximité immédiate des ouvrages concernés.

En ce qui concerne le nettoyage final avant réception, l'entrepreneur doit l'enlèvement et l'évacuation des protections mises en place par ses soins et le nettoyage des ouvrages ou équipements qu'il avait protégés.

ARTICLE 5. ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ

5.1 – Hygiène et sécurité du travail

L'entrepreneur devra être en conformité avec la réglementation en vigueur et fournira un plan de prévention propre à son entreprise avant le démarrage des travaux.

Une visite préalable devra être réalisée avec le service utilisateur, le SATPN et le titulaire dans le but de mettre en place les autorisations d'accès sur les sites , de vérifier les titres d'habilitation et d'identifier les personnes qui seront chargées de guider les équipes de travail.

ARTICLE 6 – LISTE DES ANNEXES AU C .C.T.P

Annexe N°1 Plan EDL 4 –Façade SUD-OUEST

Annexe N°2 Attestation de visite des sites

Annexe N°3 Cadre de mémoire technique justificatif

ARTICLE 7 – DEVIS ESTIMATIF DETAILLÉ DES TRAVAUX

Art.	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	Unité	Quantité	Prix unitaire	MONTANT HT
2.1	Préparation de chantier	Ens	Forfait		
3.2	Fourniture des tôles nervurées 75/100 avec isolant thermique	M ²	900		
3.3	Fourniture de lambrissage métallique	MI	90		
3.4	Fourniture d'ouvrages annexes (gouttières, descentes EP et naissances)	MI	90		
3.4.2	Points de fixation	U	3		
4	Nettoyage de chantier	Ens	Forfait		
				TOTAL H.T EUROS	
				T.V.A	
				TOTAL T.T.C EUROS	